



17 > SAINT-LAURENT
**Un potentiel de
300 habitants ?**

10-11 > ABBAYE-MARTOLET
**Un patrimoine
inestimable**

20 > FÊTES DE FIN
D'ANNÉE
Les rendez-vous

EDITORIAL

Une richesse à redécouvrir

Avec des articles consacrés au site archéologique du Martolet, au trésor d'art sacré de l'Abbaye, à la rénovation d'un bâtiment de la Grand-Rue et aux prochaines prestations de l'Orchestre du collège et de l'Ensemble vocal, le numéro de l'Agaune Infos que vous tenez entre vos mains fait la part belle aux richesses patrimoniales et culturelles de notre ville. Si cette seule liste est déjà importante, il me paraît nécessaire de rappeler qu'elle n'est pas exhaustive, comme pourraient d'ailleurs en témoigner – entre autres – les personnes qui ont visité l'exposition du Château consacrée à Mordillo ou celles qui ont assisté aux magnifiques prestations proposées par le Théâtre du Martolet.

Mais avons-nous seulement conscience de cette richesse ? A quand remonte votre dernière visite d'un site agaunois ? L'exposition spéciale consacrée par le musée du

Louvre au trésor de l'Abbaye constitue une reconnaissance exceptionnelle d'un patrimoine que nous connaissons peut-être mal ou que nous sous-estimons. Il faut souvent que le signal vienne de l'extérieur pour prendre conscience de la valeur de ce que l'on trouve chez soi.

Avec la fin de l'année viendra bientôt le temps des bonnes résolutions. Et si vous preniez celle de partir à la découverte, en 2014, de notre patrimoine local ? Les occasions ne manquent pas. Dès l'automne prochain, la nouvelle présentation du trésor de l'Abbaye et du site du Martolet vous en procurera une particulièrement favorable.

Bonnes fêtes et bonne lecture.

Damien Revaz
Président de la Municipalité

INFORMATIONS

Médiathèque & bibliothèque	3
Accompagnement mère-enfant	3
Deux nonagénaires fêtés en octobre	5
40 ans de jumelage en images	7
Le service social : station intermédiaire	11-12
Grand-Prix des villes sportives : St-Maurice renoue avec la victoire	13
Retour sur le spectacle des écoles 2013	14-15

VIE LOCALE

Beaux résultats pour notre Judo Club ...	9
Chantée de Noël à l'Abbaye	15
Vente des sapins de Noël	16
Concert de Noël de l'OS-m	18-19

OFFICIEL

Découvertes archéologiques de l'Avenue d'Agaune	2
Budget 2014 de la Municipalité	2
SDIS des Fortifications : les pompiers recrutent !	4
Police intercommunale du Salentin	4
Secteur Iles d'Epines : de ZI à ZMIC ...	6-7
Réfection des colonnes de la piscine du CSS	8-9
Bâtiment «Duc» : le choix du projet	17-18

RÉFECTION DE L'AVENUE D'AGAUNE

LE POINT SUR LES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

Les dernières découvertes archéologiques effectuées à St-Maurice lors de la réfection de l'avenue d'Againe changent complètement nos connaissances concernant la surface occupée par l'Abbaye dès sa fondation.

Sous le parvis, les vestiges d'une nouvelle église avec des tombes imposantes ont été mis au jour (...). Un peu plus au sud, sous l'avenue, une vaste salle d'environ 25 sur 20 m de côté, flanquée de locaux secondaires, a été mise au jour. Elle fait partie d'un grand complexe dont les dimensions ne sont pas encore connues.

Cette grande « aula » servait sans doute de salle de représentation pour l'abbé-évêque ou pour le roi-abbé; de nombreux ecclésiastiques et dignitaires pouvaient s'y réunir. Le sol de cette salle, aménagé sur un vide sanitaire pour régler le climat, est pourvu d'un podium surélevé d'une marche. Il s'agit sans doute de

l'emplacement de la cathèdre où « trônait » un personnage de pouvoir qui s'occupait des problèmes spirituels, politiques et économiques de la région (...). Les vestiges de ce bâtiment sont absolument uniques (...).

L'extension et la topographie de cet ensemble exceptionnel témoignent de l'importance religieuse et politique de l'Abbaye.

Les travaux archéologiques récents ont apporté des éléments fondamentaux et ont permis d'éclairer sous un jour nouveau les origines du culte chrétien en ce lieu. Nous avons aujourd'hui la preuve que les vestiges mis actuellement au jour ne correspondent qu'à une petite partie d'un

complexe de grande envergure dont les habitations notamment sont encore à découvrir (...).

L'ensemble architectural de St-Maurice dévoilé par les fouilles archéologiques peut être considéré comme exceptionnel en Europe. Des vestiges comparables, par exemple la cathédrale double et l'aula épiscopale de Poreč (Istrie) ou la salle de représentation basilicale de Barcelone, sont extrêmement rares. Pour notre pays et notre région, il s'agit de vestiges architecturaux majeurs qui témoignent du rayonnement spirituel de l'Abbaye depuis un millénaire et demi.

(extraits de la fiche technique établie par Alessandra Antonini, archéologue)

BUDGET 2014

Le 18 décembre prochain, le Conseil général se penchera sur le budget 2014 proposé par le Conseil municipal.

Avec des charges de 23 millions et des recettes de 22 millions, le budget prévoit un déficit d'un million. Ce résultat négatif s'explique par un amortissement comptable important pour les parties communales du nouveau CO (équipements sportifs et culturels).

La marge d'autofinancement (cash flow) avoisine les 2 millions de francs. Outre la fin des travaux de l'avenue d'Againe et l'acquisition des parts communales du nouveau CO, le budget prévoit notamment les investissements suivants : deuxième partie du renouvellement des fenêtres de l'Hôtel de Ville (CHF 250'000), bâtiments du groupe scolaire (CHF 140'000), achats de

tableaux interactifs pour l'école primaire (CHF 100'000), aménagement de locaux dans les bâtiments de la Tuilerie pour les sociétés locales (CHF 250'000), travaux de maintenance au Centre sportif scolaire (CHF 120'000), entretien des routes communales (CHF 150'000), achat d'un nouveau véhicule pour les travaux publics (CHF 100'000), essais de pompage de la source du Martolet (CHF 100'000), travaux de protection contre les chutes de pierres (CHF 1'100'000), surveillance des barrages sur le Saint-Barthélémy (CHF 100'000) ainsi que les travaux de rénovation des installations électriques et du bâtiment de la Grotte-aux-Fées (CHF 120'000).

Notons que la séance du Conseil général est ouverte au public et qu'elle se tiendra à la salle d'étude de la Tuilerie le mercredi 18 décembre à 19h30.



MÉDIATHÈQUE VALAIS SAINT-MAURICE

LE PETIT PRINCE AUX QUATRE COINS DU MONDE

Le Petit Prince fête ses 70 ans. La Médiathèque Valais St-Maurice vous invite à découvrir une exposition et une lecture-spectacle à l'écoute du Petit Prince.

La célébration des 70 ans du Petit Prince permet de rappeler au plus grand nombre le message universel que nous a livré Antoine de Saint-Exupéry : ne jamais oublier l'enfant que fut chacun d'entre nous, se souvenir du bonheur que suscitent pour l'enfant la découverte du monde, les rencontres.

La Médiathèque propose une exposition créée par la Bibliothèque interculturelle l'Ardoise à Sion. Celle-ci emmène le visiteur à la découverte du Petit Prince en présentant des ouvrages publiés en 17 langues différentes, des images, des tableaux d'écriture, des jeux.

La Médiathèque vous invite à une lecture-spectacle « Il était une fois un autre monde... celui du Petit Prince ». Ce spectacle met en lumière la diversité des langues dans un unique récit, celui du Petit Prince d'Antoine de St-Exupéry, et enchante les oreilles.

Pour cela, des migrants et requérants d'asile se sont mis à l'œuvre pour donner à cette histoire une multi-culturalité inattendue jusque-là. Le découpage du texte dans les différents idiomes a été fait par la conteuse Priska Antille Meier et supervisé par la comédienne professionnelle Rita Gay. Accompagnés musicalement par le violoniste Xavier Moillen, des lecteurs d'horizons et de langues différents animent ce spectacle.

Ouvert à tout public !

**Exposition**

du 4 novembre au 21 décembre 2013

Lundi-vendredi 11.30-18.00

Samedi 10.00-12.00

Lecture-spectacle

Vendredi 13 décembre 2013 - 19.30

Entrée libre, durée 1 heure

Agape après le spectacle



EN BREF

NOUVEAUTÉ À LA BIBLIOTHÈQUE DE MEX

Dès le mois de décembre, la bibliothèque de Mex vous propose un choix de DVD qui seront renouvelés régulièrement, ainsi que des journaux pour enfants. Vous y trouvez également un grand choix de livres pour enfants dès le plus jeune âge, des collections de bandes dessinées, et de nombreux romans, biographies, beaux livres, etc. La bibliothécaire, Martine Détraz, peut également réserver pour vous des livres de la Médiathèque Valais.

La bibliothèque se situe au rez-de-chaussée du bâtiment Mex'Anges, au centre du village. Elle est ouverte **tous les mardis et mercredis de 14.00 à 17.00.**

ACCOMPAGNEMENT MÈRE-ENFANT

RECHERCHE DE BÉNEVOLES

Madeline Heiniger
Conseillère municipale

Le précédent numéro d'Agaune Infos vous présentait le bilan positif du projet « Accompagnement Mère-Enfant », dans lequel des bénévoles accompagnent des mamans issues de la migration afin qu'elles s'approprient les règles et le fonctionnement de notre école et puissent s'impliquer en tant que parent auprès de l'enfant scolarisé.

La formule connaît un succès certain, et le besoin de nouvelles bénévoles se fait sentir pour accompagner des familles fraîchement arrivées à St-Maurice.

Si cette expérience vous intéresse et que vous pouvez partager un peu de temps pour accompagner une famille migrante, ou pour tout renseignement, prenez contact avec la Direction des écoles primaires de St-Maurice au **024 486 22 60.**

SDIS DES
FORTIFICATIONS

LES SAPEURS- POMPIERS RECRUTENT !



Depuis fin octobre, des affiches ont fleuri en ville pour le recrutement des pompiers...vaudois. Pourquoi de telles affiches en ville de St-Maurice ?

Depuis le 1^{er} janvier 2013, à la suite d'une longue et heureuse collaboration avec la commune de Lavey-Morcles, les deux municipalités franchissaient le pas d'une fusion unique en son genre : un corps de sapeurs-pompiers intercommunal et intercantonal.

Cette nouvelle entité a pris le nom de SDIS des Fortifications (Service de Défense Incendie et Secours) sous l'égide de l'ECA, – Etablissement Cantonal d'Assurances, organisation publique vaudoise chargée de prévenir les sinistres et d'organiser le service de secours et de défense contre l'incendie – en accord avec les services cantonaux valaisans.

Intervenant aussi bien sur Vaud que sur Valais, le nouveau SDIS des Fortifications peut bien rouler en véhicules à plaques vaudoises, il reste que la majorité de ses membres sont « bien chez nous » et vous parleront avec l'accent valaisan...

C'est donc bien les pompiers agaunois qui, dans l'objectif de recruter de nouveaux membres, ont participé à cette journée portes ouvertes du 7 novembre, vous permettant de découvrir leur travail et leurs locaux provisoirement aménagés dans l'ancien arsenal de la Gare à St-Maurice.

Le recrutement de nouveaux membres est toujours d'actualité et en cas d'intérêt, nos pompiers se feront un plaisir de vous renseigner et de vous accueillir. Si la lutte contre le feu est l'activité la plus connue, elle ne représente que 30 % de l'activité en générale. D'autres missions comme la lutte contre les inondations, le sauvetage de personnes lors d'accident et même parfois d'animaux, la lutte contre la pollution par hydrocarbures ou produits chimiques, la sécurité lors de manifestations font également partie des interventions engageant les pompiers.

Le profil idéal de la future recrue (homme ou femme, bien sûr !) est le suivant :

- avoir 18 ans révolus
- être en bonne condition physique
- être disponible
- être motivé(e)

La formation dure deux jours la première année, au printemps, puis douze heures d'exercices réparties sur l'année.

Le commandant Olivier Pittier se tient bien volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à le contacter par l'intermédiaire du secrétariat communal : Tél. 024 486 60 60 / administration@st-maurice.ch

POLICE
INTERCOMMUNALE
DU SALENTIN



Gladys Siegfried
Conseillère municipale

DES NOUVELLES DE NOTRE CORPS DE POLICE

Depuis le 1^{er} janvier 2013, la police municipale de St-Maurice rejoignait la police intercommunale du Salentin afin de collaborer plus étroitement avec Collonges, Dorénavant, Evionnaz, Salvan et Vernayaz dans une vision de sécurité publique commune.

Au 1^{er} septembre, afin de remplir et de développer les missions confiées par les six communes, la commission de police intercommunale du Salentin, composée du responsable sécurité de chaque commune, nommait Mme Violette Sinzig au rang de cheffe de poste.

Actuellement, le corps de police municipal est composé de trois postes à 100% occupés par la cheffe de poste, un agent, M. Yvon Michellod, et une auxiliaire de sécurité publique, Mme Karine Kaiser. L'effectif sera complété dans le courant 2014 par deux agents.

L'engagement d'une secrétaire à temps partiel, Mme Francesca Gillioz, permet aux agents de se concentrer sur les missions de terrain : être disponibles, proches du public, mais toujours en faisant respecter les lois et les règlements qui nous permettent de vivre harmonieusement ensemble.



De gauche à droite : Mmes Francesca Gillioz, Karine Kaiser, Violette Sinzig et M. Yvon Michellod.

DEUX NONAGÉNAIRES FÊTÉS EN OCTOBRE



Madeline Heiniger
Conseillère municipale

Les premières années et la scolarité de **Madame Thérèse Rey-Mermet** se sont déroulées dans le canton de Soleure, à la périphérie d'Olten. Au terme de sa scolarité, elle a occupé divers emplois en Suisse alémanique avant d'entrer au service de la société SV (Schweizerischer Volksdienst). Celle-ci, créée durant la guerre, gérait des foyers du soldat et s'est spécialisée après la guerre dans la restauration d'entreprises.

Désireuse d'apprendre le français, Madame Rey-Mermet a obtenu un poste au sein du restaurant d'entreprise Ciba à Monthey, où elle s'est installée en 1948. Depuis cette date, elle est restée en Suisse Romande. A Monthey, elle a connu son époux, Edouard, et ils ont fondé une famille et eu trois enfants, Charly, Danièle et Jean-Maurice. Initialement domiciliée à Troistorrens, la famille Rey-Mermet a ensuite vécu à Val d'Illiez et depuis 1961 à St-Maurice.

La carrière professionnelle de Madame Rey-Mermet s'est, pour l'essentiel, déroulée dans la société SV où elle a gravi les divers échelons pour arriver à la direction des restaurants de la Lonza à Viège, d'Alusuisse à Chippis et du groupe chimique de Monthey.

A sa retraite, dont elle a bénéficié en 1990, elle a pu consacrer du temps à ses petits-enfants au nombre de sept. Quelques années de cette retraite ont également été consacrées à soigner son époux atteint dans sa santé. Suite à un malheureux accident domestique dont elle a été victime en 2006, elle n'a plus été en mesure de vivre seule.

Actuellement, elle passe des jours tranquilles, bénéficiant des bons soins du personnel de la Résidence les Marronniers à Martigny. Les visites de ses enfants, petits enfants et arrière petits enfants au nombre de trois, occupent également une partie de son temps.



Monsieur Le Chanoine Jean-Bernard Simon-Vermot est né le 20 octobre 1923 à la Chaux de Fonds, et est originaire du Locle ; voilà donc un véritable Neuchâtelois !

Il entre à l'Abbaye de St-Maurice en août 1942 et fait ses premiers vœux en septembre 1943. Ordonné prêtre en mars 1947, il s'embarque pour les Indes comme missionnaire ; il a 24 ans !

L'aventure indienne durera 16 ans et le marquera à vie. Vécues dans l'enseignement et la pastorale paroissiale, ses années indiennes lui apprennent à mieux connaître les religions orientales, surtout le bouddhisme, l'hindouisme et l'animisme.

Depuis son retour à l'Abbaye en 1963, il garde des activités missionnaires par ses écrits et enseigne l'histoire de l'Abbaye et des Chanoines réguliers à des générations de novices. Il rend de multiples services dans les secteurs de la liturgie, de nos publications et de l'accueil pastoral.

Il participe encore aujourd'hui au Dialogue Inter Monastique (DIM), ce qui lui permet d'approfondir sans cesse les relations possibles avec le monachisme présent dans les autres grandes religions ; les relations avec d'autres religions chrétiennes lui valurent des rencontres internationales où il a largement contribué à la rencontre des religions et des confessions.



MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN DE ZONES

SECTEUR DE L'ILE D'ÉPINES, DE ZI À... ZMIC



Claude-Yvan Marcoz
Conseiller municipal

En Suisse, le sol disponible constitue une ressource limitée et cela se ressent avec d'autant plus d'acuité à Saint-Maurice que, dans sa portion de plaine, la Commune doit se développer dans un territoire limité par le défilé, le Rhône, le rocher et la réserve naturelle du Bois-Noir.

Cette situation nécessite qu'un soin tout particulier soit porté à l'aménagement du territoire. La sous-exploitation des friches industrielles et la raréfaction des terrains disponibles impliquent que les autorités locales prennent les dispositions utiles pour assurer un développement harmonieux de la Commune, pour garantir une utilisation judicieuse du sol ainsi que pour préserver et développer la compétitivité et l'attractivité du domaine bâti.

En novembre 2011, un incendie a ravagé une partie des bâtiments de l'ancienne usine Bois-Homogène SA. Compte tenu de cet état de fait, la Commune souhaite valoriser cet ancien site industriel idéalement situé à l'entrée de St-Maurice et à proximité immédiate de l'autoroute. Elle entend étendre la palette des activités admises dans ce secteur en y autorisant des centres d'achat, centres de distribution, des marchés de gros, des commerces, des industries et ateliers, des entrepôts et dépôts ainsi que des entreprises et bureaux. Un projet de réhabilitation du site est d'ailleurs déjà en cours. Une étude de faisabilité, réalisée en septembre 2012, a conclu au bien-fondé de la volonté communale quant au développement souhaité.

La Commune envisage donc de procéder à un changement d'affectation. Actuellement classée en zone industrielle (ZI), la parcelle sera désormais classée en zone mixte industrielle et centre d'achats (ZMIC) (voir plan ci-contre).

La mise à l'enquête de la modification n'a suscité aucune opposition. Le Conseil général quant à lui l'a adoptée également le 6 novembre dernier. Elle est actuellement déposée publiquement pendant 30 jours (un avis a été publié au Bulletin

officiel). Si elle ne rencontre pas d'opposition, cette modification sera transmise au Conseil d'Etat pour homologation. Restera ensuite à traiter le Plan de Quartier avant les demandes d'autorisation de construire.

Les raisons du changement de zone

La Commune de St-Maurice souhaite revaloriser ses friches industrielles et en particulier le site de l'ancienne usine Bois-Homogène SA situé à l'entrée de St-Maurice et à proximité immédiate de l'autoroute. Elle veut favoriser une diversification des activités admises dans l'actuelle zone industrielle (ZI) pour y autoriser, en plus des activités industrielles, des activités commerciales complémentaires aux commerces du centre-ville.

A ce jour, aucun projet de nature strictement industrielle n'est connu. De plus, le secteur «L'Ile d'Epines» n'est pas l'unique zone industrielle de la Commune. Le besoin d'une zone industrielle (ZI) sur la parcelle n° 476 n'est donc plus d'actualité; dès lors, d'autres affectations peuvent être offertes dans ce secteur.

Dans sa volonté de revaloriser la friche industrielle au secteur «L'Ile d'Epines», la Commune souhaite créer une zone d'affectation propre à recevoir des activités mixtes de type industriel et commercial.

La revalorisation de friches industrielles est judicieuse du point de vue de l'aménagement du territoire et participe à une utilisation rationnelle du territoire et des zones à bâtir existantes. En ce sens, elle justifie le besoin de la présente modification partielle du PAZ et du RCC au secteur «L'Ile d'Epines».

En considération des nouvelles utilisations admises dans la future zone mixte

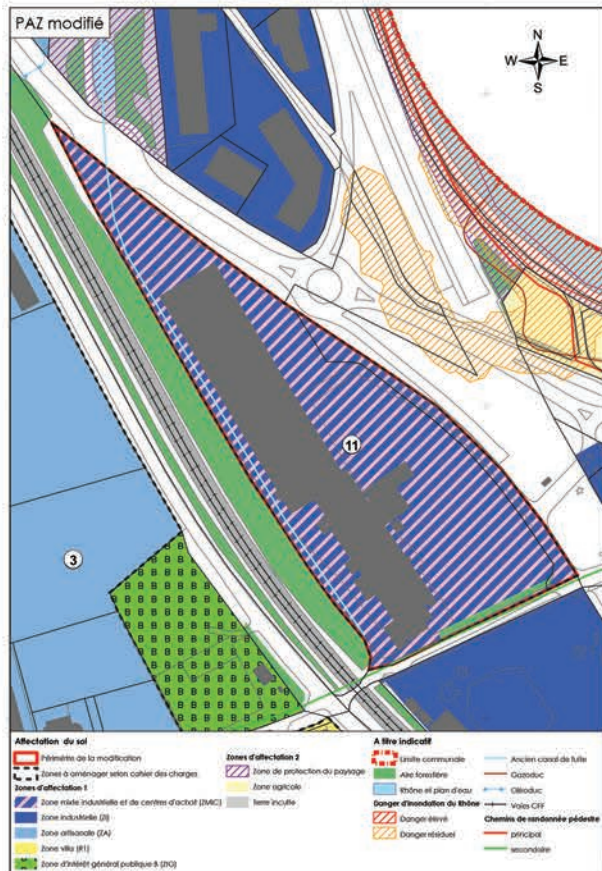
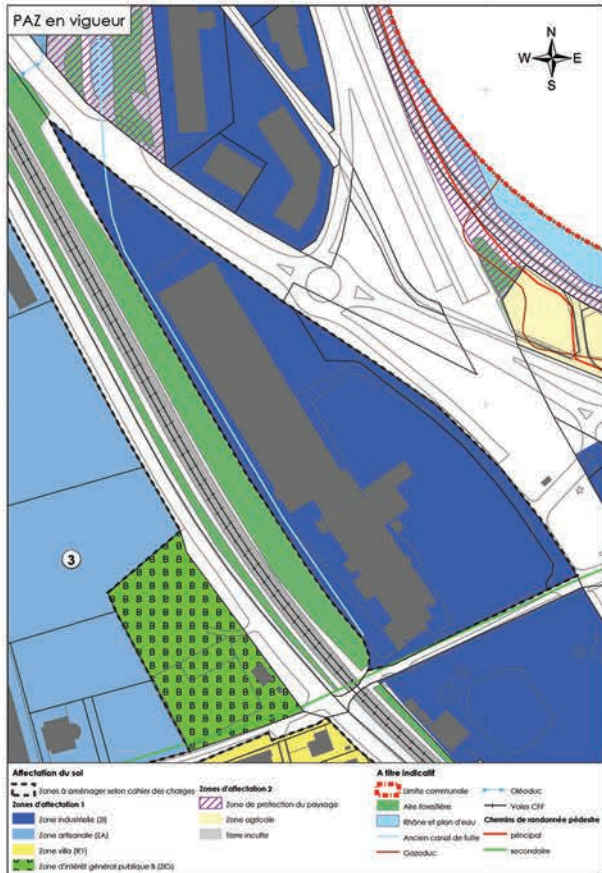
industrielle et de centres d'achat (ZMIC), les exigences fixées par la fiche B.3 du PDC (Plan Directeur cantonal) doivent être respectées. Il s'agit en particulier de répondre au principe 3 qui stipule qu'il faut: «implanter les centres d'achat présentant une offre en biens de consommation spécifiques encombrants à proximité des routes à grand débit et prioritairement hors des centres urbains», étant donné que ce type de centres d'achat peut être un grand générateur de trafic.

Dans la définition des utilisations admises dans la nouvelle zone mixte industrielle et de centres d'achat (ZMIC), la Commune de St-Maurice veille à ce que la nouvelle zone ne concurrence pas les activités du centre-ville. Pour empêcher que le centre ne se vide de ses activités économiques, et notamment des biens de consommation journaliers, elle interdit en effet, en respect du principe 2, de la fiche B.3 du PDC, le commerce alimentaire dans la nouvelle zone, par une précision dans le nouvel article RCC relatif à ladite zone.

Le Conseil municipal considère qu'avec les quartiers des Iles et Saint-Laurent, les friches industrielles de la cimenterie, le complexe de l'ancien arsenal, les friches de Bois-Homogène SA sont appelées à jouer un rôle primordial dans le développement industriel contemporain et commercial de la ville.

Il est convaincu que la présente modification va dans le sens d'une vue globale équilibrée entre logements et activités tout en respectant celles déjà en place. De plus, ce projet s'inscrit en droite ligne avec le PDC (Plan Directeur cantonal) et permettra sans aucun doute de rafraîchir ce site quasi à l'abandon.





MEX - SAINT-ALBAN 40 ANS DE JUMELAGE... ...EN IMAGES



Accueillis pour la première fois à St-Maurice à leur arrivée, les jumeaux de St-Alban-les-Eaux découvrent les nouveaux contours de la commune et semblent peu à peu conquis par la richesse culturelle du lieu.

Dans le paysage bucolique de Mex, les amitiés anciennes se renouent et les 40 ans d'échanges et d'amitié sont chaleureusement fêtés au milieu de la désalpe, des diverses animations et lors de la St-Florentin.



Entre Philippe Richard et Bernard Mottiez, le Maire de St-Alban, Paul Chantelot, découvre les liens amicaux créés entre la plaine et la montagne...

PISCINE DU CENTRE SPORTIF SCOLAIRE (CSS) LES PIEDS DANS L'EAU



Philippe Dubois
Conseiller municipal
en collaboration avec
Alexandre Schmid du bureau
K+C SA

Mandaté par la commune de St-Maurice, le bureau d'ingénieurs civils Kurmann & Cretton SA a étudié durant l'été 2012 un concept d'intervention en vue d'assainir les 4 pieds des colonnes métalliques qui se trouvaient immergées en permanence, entre les deux bassins du Centre Sportif de St-Maurice (CSS).

Le problème

Cette problématique de la corrosion des pieds de colonnes immergées dans de l'eau chlorée n'était pas récente pour la commune. En effet, depuis la mise en service des installations, un entretien fréquent, par application d'une peinture anticorrosion, s'avérait nécessaire afin d'éviter la désagrégation des colonnes, à terme. Cet entretien était coûteux et ne garantissait pas la pérennité des installations existantes à long terme.

La solution

Pour remédier à cette situation, plusieurs variantes ont été étudiées. La solution retenue a consisté à remplacer la partie immergée de la colonne par un segment de tube en acier inoxydable spécial résistant aux attaques de l'eau chlorée.

Le principe de l'intervention a nécessité la mise en œuvre d'un berceau en acier fixé de part et d'autre à la colonne existante. Ce soutènement provisoire a permis de procéder à la découpe du pilier existant à environ 100 cm au dessus du niveau l'eau. Cette mesure d'étaiyage a été conçue afin que les structures existantes de la toiture ne subissent ni déformation, ni endommagement.

Le segment en acier inoxydable, de mêmes dimensions que la colonne existante, a été ensuite soudé bout à bout à l'extrémité de la colonne découpée. Les nouveaux segments en acier inox ont été repeints de la même couleur que les colonnes existantes ce qui ne laisse présager, au final, d'aucun signe d'intervention.

Les travaux ont été réalisés durant la période de fermeture estivale 2013 de la piscine. Le chantier a duré un mois.

Devisé initialement à CHF 52'000.-, le montant final des travaux s'est élevé à CHF 45'744.70. Nous tenons à remercier M. Alexandre Schmid, ingénieur civil diplômé HES/UTS, du bureau Kurmann & Cretton SA qui a piloté très efficacement ce projet particulier, avec les bonnes solutions techniques, en respectant les impératifs de délais et de coût. Notre gratitude va également aux entreprises Péchigaz SA (construction métallique), Echenard & Dénériaz SA (béton), Frossard Jean-Marc (Carrelages) et Magnin Pascal (Peinture).



Vue des 4 colonnes métalliques immergées dans l'eau chlorée des bassins, sur une hauteur de 5 à 10 cm

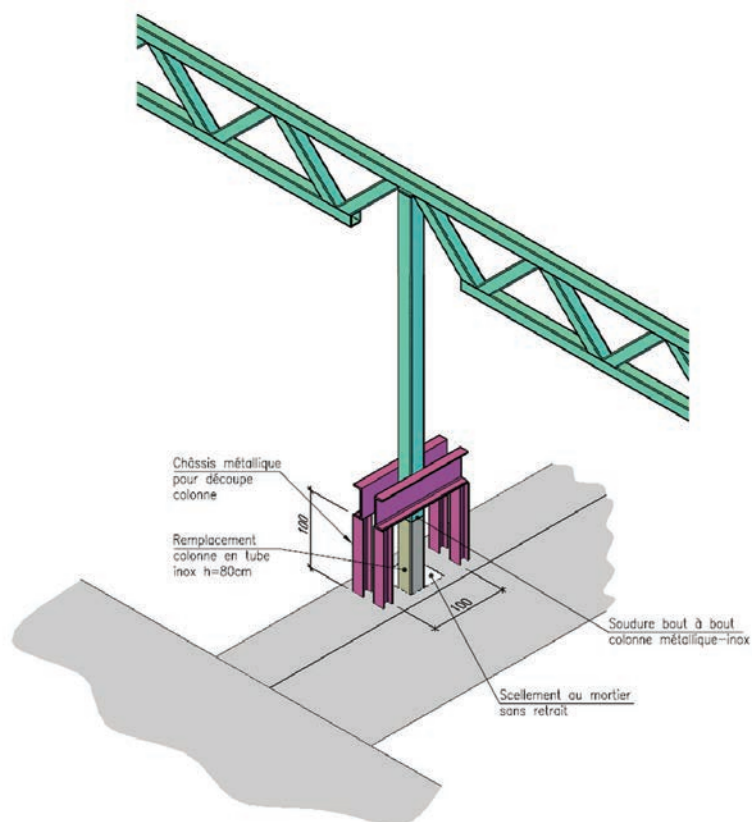


Schéma du principe d'intervention pour le remplacement du segment de colonne métallique en tube inox



Raccord entre la colonne existante (en vert) et le segment remplacé en acier INOX 4404 (en gris)



Etat final des colonnes assainies

CHAMPIONNATS VALAISANS DE JUDO

PODIUMS AGAUNOIS



Gladys Siegfried
Conseillère municipale

Au cœur de l'automne, les judokas agaunois férus de compétitions ont pu s'affronter lors de deux rencontres : les championnats valaisans par équipes et les championnats valaisans individuels

Les plus jeunes et débutants ont pu se frotter à la réalité des combats lors des rencontres par équipes. Le Judo-Club St-Maurice, après avoir occupé la première place deux années de suite, avait fait le pari audacieux de faire participer tous les judokas inscrits, sans préférence tactique. Pari tenu : une belle troisième place a été remportée avec panache sur un score très serré.

Les championnats individuels ont réunis 175 judokas et les plus aguerris ont pu se confronter à des adversaires connus, car souvent partenaires lors d'entraînements communs.

Le JC St-Maurice a présenté 25 judokas qui, au terme de combats très disputés, ont remporté :

5 médailles d'or et titre de champion valaisan : Brogli Benjamin (M11-28), Greco Nicola (M18-D), Lucchina Dany (M11-33), Pandolfi Al (M13-40) et Pandolfi Zacharie (M15-B)

7 médailles d'argent : Aubert Dalric (M13+45), Coutaz Antonin (M11-28), Dubois Maxime (M15-D), Gex Yannick (M13-40), Romano Léo (M11-24), Siegfried Boris (ME-D et M21-D)

8 médailles de bronze : Antonin Kilian (M13+45), Brouchoud Vivian (M11-26), Fournier Evan (M11-26), Greco Nicola (M21-B), Lucchina Sammy (M13+45), Lugon Leïla (F18-A), Siegfried Boris (ME-E), Siegfried Rémy (ME-B).

En 2014, c'est à St-Maurice même que nos judokas devront défendre leur titre et ils vous donnent d'ores et déjà rendez-vous l'automne prochain.



TRÉSOR DE L'ABBAYE ET FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES DU MARTOLET



Damien Revaz
Président de la Municipalité

UN PATRIMOINE INESTIMABLE

Depuis sa fondation le 22 septembre 515, l'Abbaye de Saint-Maurice n'a cessé son activité. Ainsi, le couvent célébrera les 1500 ans de sa fondation en 2015, ce qui en fait le plus ancien monastère de la Chrétienté toujours en activité, même plus ancien que le Monastère de Sainte-Catherine, dans le Sinaï, fondé quelque trente ans plus tard.

Le Jubilé de 2015 est l'occasion de mieux présenter au public le trésor d'art sacré et les fouilles archéologiques du Martolet.

Le trésor d'art sacré

L'Abbaye abrite un trésor d'art sacré inestimable, que les spécialistes s'accordent à considérer comme l'un des plus importants de la chrétienté.



La châsse des enfants de Saint Sigismond

Le trésor comporte des pièces d'une valeur exceptionnelle dont les principales sont notamment le coffret de Teudéric (VII^e siècle), le vase de Sardonyx (II^e ou I^{er} siècle avant J.-C.), l'Aiguière "de Charlemagne" (époque carolingienne), la grande châsse de Saint Maurice (XII^e et XIII^e siècle), la châsse des enfants de Saint Sigismond (XII^e et XIII^e siècle), la châsse de l'Abbé Nantelme (1225) et le reliquaire de la Sainte Epine (1262).

Les œuvres qui composent le trésor nécessitent toutefois une restauration. Ternies par les ans, une trentaine de pièces sur la centaine d'objets examinés ont besoin d'une restauration lourde, confiée à des spécialistes qui y travaillent en vue du Jubilé de 2015.

L'Abbaye de Saint-Maurice a créé un atelier de restauration et engagé une restauratrice spécialisée dans ce domaine. La Haute école Arc Conservation-restauration de Neuchâtel collabore à la restauration des pièces. Centre de compétence en matière de conservation et de restauration de biens culturels, l'École développe à cette occasion des méthodes de nettoyage grâce notamment à l'usage innovant d'un pinceau électrolytique.

Après leur restauration et avant l'ouverture des nouveaux locaux, 18 pièces du trésor seront exposées au Louvre de Paris. La châsse de Saint Sigismond sera présentée d'abord à la cathédrale Notre-Dame les 1^{er} et 2 mars 2014. Les objets feront ensuite l'objet d'une exposition au Louvre du 6 mars au 31 mai 2014. C'est un événement exceptionnel à double titre : d'une part, il s'agit de la première exposition d'objets du trésor en dehors de l'enceinte de l'Abbaye et, d'autre part, le choix du Louvre confirme l'importance internationale et la grande qualité du trésor de l'Abbaye.

Le site du Martolet

Le Martolet est un site archéologique d'importance nationale : c'est le lieu, au pied de la falaise, où furent rassemblés, par l'évêque Théodule, les ossements des martyrs d'Agaune.

Les diverses campagnes de fouilles ont permis la mise à jour de vestiges de basiliques successives, construites du IV^e au XVII^e siècle sur l'emplacement d'un antique cimetière romain. Ces vestiges témoignent des premiers siècles de christianisme au nord des Alpes.

Les éminents archéologues qui se sont succédé au Martolet depuis plus de cent ans ont éclairé de manière significative l'histoire de l'Abbaye et sa transformation « dans le terrain ».



Le site archéologique du Martolet

Le Martolet, à Saint-Maurice, est indéniablement le site majeur de l'archéologie du Haut Moyen-Age en Suisse, non seulement par la succession des différents sanctuaires que l'on peut identifier sur place, mais aussi par son importance historique.

Au cours des dix dernières années, les travaux ont été poursuivis avec le concours des commissions fédérales et cantonales d'archéologie. Les anciennes constructions ont été mises à jour, consolidées et datées. Le résultat de ces travaux a dépassé les espérances. A tel point que l'accès de ces vestiges au grand public s'est révélé d'un intérêt majeur. Encore fallait-il préserver le site et en permettre la visite dans des conditions de sécurité et de préservation optimales. C'est chose faite aujourd'hui avec la construction d'un toit suspendu recouvrant l'ensemble des vestiges.

Une toiture légère, semi-transparente, laisse ainsi subtilement apparaître le génie des lieux et l'histoire du site : 170 tonnes de pierre flottent sur un filet au-dessus de ce lieu et rappellent le danger permanent auquel il est exposé. La toiture confère à l'intérieur une atmosphère de calme, presque de recueillement. La couverture semi-transparente filtre la lumière, produisant ainsi un éclairage diffus et homogène qui instaure le dialogue entre le mur escarpé et la façade de pierre de l'Abbaye. La couverture du Martolet a été distinguée par le Prix Acier 2011.

L'ouverture au public

Le trésor est aujourd'hui déjà accessible au public, mais dans des conditions de visite insuffisantes.

L'agrandissement de la salle du trésor permettra au public de disposer d'un meilleur confort visuel, tout en assurant une sécurité accrue des objets et les conditions nécessaires à leur parfaite conservation. Le réaménagement rendra également possible l'exposition d'autres pièces (tissus, manuscrits, etc.) qui n'ont pas pu rejoindre la salle actuelle par manque de place, et l'organisation d'expositions temporaires en vue de diversifier l'offre.

Un parcours muséographique complet avec des moyens de présentation modernes et attractifs permettra de découvrir le site agaunois en visitant successivement la Basilique, les fouilles du Martolet et le trésor d'art sacré.

LE SERVICE SOCIAL

Raphaël Crittin
Conseiller municipal
avec le concours
de Mme Sonia Vernay



STATION INTERMÉDIAIRE

« Mesdames et Messieurs...prochain arrêt le service social... ce train est arrivé à destination. Toutes les correspondances pour la suite de votre voyage vous attendent. Nous vous remercions de bien vouloir vous présenter aux guichets où nos assistants sociaux vont vous accompagner pour la suite de votre parcours... »



Le train s'arrête, avec un petit soubresaut, les portes s'ouvrent et l'on peut entrevoir les passagers descendre lentement, avec hésitation. Des hommes seuls, jeunes ou moins jeunes, des familles, des mamans avec, accrochés à leurs jupes, un ou deux bambins, des couples sans âge, des femmes,... tous semblent mal à l'aise, ils essaient vainement d'éviter le regard des autres. L'un après l'autre, ils entrent dans un bureau. Ils tiennent précieusement les documents qu'ils ont dû rassembler pour pouvoir avoir le droit de présenter leur situation à l'assistant social qui va les recevoir. Chaque passager a également avec lui son billet attestant son trajet parcouru jusqu'à ce jour. Leurs histoires sont toutes différentes mais elles se conjuguent souvent avec des sentiments de difficultés, de maladie ou d'accident, de perte d'un emploi ou de logement, de ruptures familiales.

Le décor est posé, il ressemble étrangement à un film, mais ce film-là est « tiré d'une histoire vraie... »

Le service social de St-Maurice s'occupe de toute la population habitant dans le district de St-Maurice. Quatre assistants sociaux et une secrétaire administrative y travaillent dans des bureaux situés à la rue de la Tuilerie 1 à St-Maurice. L'année dernière, 384 dossiers ont été traités dont 199 avec une aide financière. Avant de devoir en bénéficier, les personnes ont de la peine à déterminer quelles activités représentent le travail d'un assistant social. Beaucoup de questions surgissent lorsque l'on met sur la table le sujet de l'aide sociale. En voici quelques-unes que l'on peut entendre au détour d'un café ou d'un verre de blanc... /.

De toute façon, on n'aide que les étrangers...

Pour pouvoir bénéficier d'une aide financière, toute personne suisse ou étrangère, doit fournir les preuves attestant que sa situation financière ne lui permet pas d'être au-dessus du minimum vital légal. L'assistant social vérifie mensuellement l'état de tous les comptes du bénéficiaire, ses revenus et ses dépenses, sa fortune et ses biens. La personne signe systématiquement une procuration générale permettant à l'assistant social d'obtenir les renseignements nécessaires souhaités auprès des banques, des médecins, des employeurs, des assurances et de l'office des poursuites. Selon les statistiques cantonales 2011, 52% des personnes bénéficiaires de l'aide sociale ont un passeport à croix blanche.

Les bénéficiaires de l'aide sociale reçoivent de l'argent qu'ils ont le temps de dépenser dans les bistros, eux n'ont pas besoin de travailler...

Toute personne qui bénéficie d'une aide financière est mise en activité, au plus tard, trois mois après le dépôt de sa demande d'aide. Sont exemptés, les personnes travaillant déjà à plus de 80%, les jeunes en formation ou en étude, les femmes ou hommes vivant seuls avec un enfant de moins de trois ans, les personnes sous certificat médical à plus de 50%. Depuis le 1^{er} janvier 2012, les assistants sociaux ont l'obligation de construire un projet professionnel et de mettre en activité toute personne de plus de 16 ans. Durant l'année 2012, le service social de St-Maurice a mis sur pied plus de 40 mesures professionnelles auprès des employeurs privés ou publics.

Mon voisin roule avec une grosse voiture et il est au service social...

La situation financière de chaque personne est passée « à la loupe ». L'assistant social prend systématiquement des renseignements auprès du service auto et autre pour connaître la situation des biens de la personne et de la famille. Le dossier est ensuite présenté à l'administration communale, avec tous les documents permettant d'analyser la situation. Cette dernière a le pouvoir décisionnel pour l'attribution ou non de l'aide financière. Le dossier est ensuite envoyé à Sion, au service de l'action sociale, où il est à nouveau contrôlé et analysé. Si la personne possède des biens réalisables (par exemple un bien estimé à plus de CHF 4'000.- pour une personne), il doit les vendre dans un délai raisonnable et utiliser le montant de la vente pour vivre. La vente ne peut être demandée si elle met le bénéficiaire dans une situation précarisant sa réinsertion ou si elle s'avérait d'un très mauvais rendement économique. L'assistant social peut également effectuer une cession sur le montant futur de la vente et ainsi rembourser les avances effectuées par le service social.

Si je suis propriétaire de mon logement, personne ne m'aide...

La loi permet également d'aider les propriétaires qui rencontrent des difficultés les mettant au-dessous des normes sociales. Lorsque le bénéficiaire est propriétaire, la commune de domicile effectue une cédule hypothécaire grevant le bien immobilier. Elle s'assure alors le remboursement de l'aide au cas où le bénéficiaire mettrait en vente son bien.

L'aide sociale est donnée sans contrôle et sans besoin de remboursement...

Le bénéficiaire est reçu au minimum une fois par mois par son assistant social. Lors de cette rencontre, il doit fournir ses relevés mensuels, ses entrées et ses sorties financières. Les procurations signées permettent à l'assistant social d'effectuer des contrôles inopinés lors de doutes. Si l'aide sociale a été perçue illégalement, une plainte pénale pour fraude est déposée. Lorsque l'assistant social rencontre des difficultés avec ses bénéficiaires, il peut proposer à la commune de domicile d'effectuer des sanctions allant jusqu'à la suppression pure et simple de l'aide accordée. L'aide financière est remboursable dès que la personne revient à meilleure fortune, selon la loi des poursuites et des faillites. La dette court sur dix ans et est non productive d'intérêt. Régulièrement, la commune de domicile demande aux anciens bénéficiaires de reprendre contact avec l'assistant social, afin qu'il puisse analyser sa possibilité actuelle de remboursement.

En dehors de ce travail lié à l'argent, l'assistant social collabore étroitement avec un réseau important de professionnels afin d'amener les personnes, le plus rapidement possible, à une autonomie financière, professionnelle et personnelle. Il s'agit principalement de l'assurance invalidité, de l'assurance chômage, des médecins, des employeurs, des avocats, du service de la protection de l'enfant, des associations telles que le CIO, Intégration Pour Tous, l'OSEO, Addiction Valais, des entreprises du marché secondaires tels que Tremplin, le CRTO, une vingtaine d'entreprises privées de la région et les services de curatelles ainsi que des fondations ou associations à caractère philanthropique. Toutes ces collaborations sont essentielles afin d'accompagner le plus professionnellement possible chaque personne qui s'annonce auprès de notre service, dans l'objectif de lui apporter le soutien nécessaire à sa construction ou reconstruction.



Au bout de quelques mois, les passagers descendus à la gare « Service Social » peuvent remonter dans un autre train qui se nomme « nouvel emploi », « nouveau logement » ou parfois « assurance invalidité » ou « formation »...

La seule certitude que l'on peut émettre, c'est que l'on ne connaît jamais le trajet exact du convoi dans lequel nous sommes actuellement assis... la station « Service Social » n'est pas une destination souhaitée, elle est toujours une halte plus ou moins longue, vécue après beaucoup d'épreuves, dont l'objectif est de repartir sur de bonnes voies...

GRAND PRIX DES VILLES SPORTIVES 2013

SAINT-MAURICE RENOUE AVEC LA VICTOIRE !



Gladys Siegfried
Conseillère municipale en collaboration avec
Emmanuel Allaz, Conseiller général

Le 29 juin dernier s'est déroulé le 25^e Grand Prix des Villes Sportives à Bulle, dans le canton de Fribourg.

Cette manifestation, qui réunit une vingtaine d'autres villes principalement issues de Suisse romande, a vu le jour en 1989 au bénéfice des jeunes sportifs soutenus par l'Aide Sportive Suisse.

Depuis plusieurs années, St-Maurice s'aligne toujours avec une belle équipe compétitive. Toujours présente dans le « Top 5 » depuis 2009, nos athlètes ont même signé une superbe victoire lors de l'édition 2010 à Ovronnaz.

Composée de membres habitant et/ou faisant partie d'une société sportive de la commune agaunoise, l'équipe 2013 avait donc bien l'intention de briller afin d'égayer une journée plutôt maussade sur le plan météo.

Durant les neuf épreuves, souvent originales et sous forme de relais, la lutte fut très serrée jusqu'au bout. Malgré qu'aucune joute n'ai été remportée, St-Maurice s'est imposée grâce à une très belle régularité en dominant les villes vaudoises d'Echallens et de Bex.

Un grand bravo à toute l'équipe pour ce bel engagement !



www.gpvs.ch



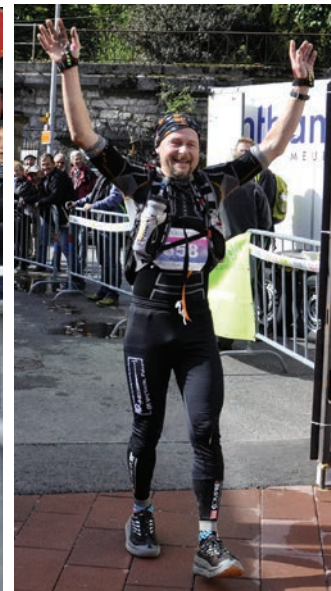
DES DÉFIS DU JUBILÉ ENNEIGÉS

Il fait encore nuit quand, après les souhaits de bienvenue du procureur Franco Bernasconi, un premier peloton de 200 coureurs et marcheurs est libéré, bientôt suivi de groupes moins nombreux qui avaient choisi d'autres localités du district comme point de départ.

Au final, 320 personnes (nouveau record de participation), ont pris part à cette huitième édition des Défis du Jubilé de l'Abbaye de Saint-Maurice. Et pourtant les conditions météorologiques avec l'arrivée du froid et de la neige étaient peu engageantes. La météo se montrant soudain plus clémente, c'est un paysage d'une beauté toute hivernale qui fit son apparition.

Sur un parcours parfois glissant, Stéphane Millius de Vérossaz établit le meilleur temps en 6:32'45 pour boucler les 71 kilomètres et ses 2350 mètres de dénivellation positive, laissant le Chamoniard Rowlands Carlton à près de trente minutes. Joséphine Reitzel de Leysin, la championne du monde des coursières termine son parcours en 8:12'30 avec une confortable avance sur l'Uranaise Ursula Herger, le meilleur temps de l'an passé. Claude Vionnet de Monthey réalise 7:48'24 sur le parcours des 68 kilomètres allégé de cinq cent mètres de dénivellation. Chez les dames, Hilkka Coquoz réussit 8:38'36 devant Brigitte Corminboeuf.

La liste des arrivées est à consulter sur www.chemins-bibliques.ch



Les deux vainqueurs du jour, Joséphine Reitzel et Stéphane Millius.



ECOLES ENFANTINES ET PRIMAIRES
DE ST-MAURICE - LAVEY 2013

RETOUR SUR LE SPECTACLE 2013



Philippe Dubois
Conseiller municipal
en collaboration avec
Sandrine Pochon et Samuel Darbellay

Durant la canicule de fin juin 2013, le chapiteau du spectacle des écoles primaires et enfantines « C'est quoi ce cirque » se dressait fièrement au milieu de la cour. Pendant quelques jours, les élèves, petits et grands, déambulaient sur la piste de ce lieu insolite, sous les applaudissements nourris d'un public admiratif

Le succès de ces huit représentations restera encore longtemps dans les mémoires de nos artistes en herbe. Plus de 2'200 spectateurs sont venus admirer leurs numéros aussi originaux que variés. Chanteurs, danseurs, équilibristes, acrobates, animaux, dompteurs ou acteurs, il y en a eu pour tous les goûts !



Les élèves ont pu, durant l'intensive préparation de ce spectacle, développer leurs compétences et laisser jaillir leurs talents dans de multiples domaines sous la houlette des enseignant-e-s, de l'école de cirque Arena et de Sarah Barman.

La commission « Spectacle » conduite par Sandrine Pochon (enseignante) et Samuel Darbellay (Directeur adjoint) a coordonné ce grand projet. La commission scolaire a, quant à elle, œuvré sur le plan de la logistique lors des représentations, après avoir approuvé les propositions d'organisation des représentations et autres questions financières (tarifs des entrées, etc.). Saint-Maurice Tourisme a généreusement offert sa collaboration pour la gestion de la billetterie.

Au final, cet événement aura marqué les esprits tant par le sérieux et le « professionnalisme » de ces jeunes artistes, par l'engagement des adultes qui les encadraient que par la magie du chapiteau.

La réalisation d'un projet de cette envergure a mobilisé des ressources financières importantes, justifiées par la location du chapiteau, l'achat de matériel et de costumes et l'encadrement de professionnels (conseils artistiques, mise en son et lumière, sécurité). Bonne surprise : les entrées, les ventes, la tombola, la grande générosité des sponsors, les subventions d'Etincelle de culture et le soutien de la Loterie romande ont presque intégralement couvert les quelques 56'000 francs de dépenses du budget.

Pour clore cette belle expérience collective, tous les élèves ont été conviés, le 24 septembre dernier, en avant-première, à la projection de la vidéo de leurs spectacles, constatant sur grand écran, leurs merveilleux jeux d'artistes de cirque.

Deux DVD contenant les vidéos des deux spectacles et les photos prises durant les représentations, seront prochainement disponibles.

Un premier bilan a déjà été dressé suite au « debriefing » tenu par les enseignants. Les notes positives sont largement plus nombreuses que les « Moins ». Dans l'enthousiasme général, une liste d'améliorations à mettre en place a été établie en pensant au prochain spectacle. Il s'agira notamment d'améliorer la communication avec les parents et de revoir le système des réservations.

Merci à celles et ceux qui y ont contribué à la belle et haute qualité de ce spectacle des écoles 2013 !

LE SPECTACLE EN QUELQUES CHIFFRES

8 spectacles sur 4 soirs

Plus de 2'200 entrées

485 élèves participants

44 enseignantes et enseignants

15 bénévoles dont 9 membres de la commission scolaire

CHF 56'291.05 de dépenses

CHF 53'929.60 de recettes

CHF 2'361.45 financés par la commune de St-Maurice

(Budget 7'000.00)

**C'EST
QUOI CE
CIRQUE**



A l'entraînement...



... et pour de vrai !



LE 24 DÉCEMBRE À 15H00

VENEZ CHANTER AVEC NOUS !

Cinq ans que cela dure... et déjà une tradition !
La Chantée de Noël à l'Abbaye de Saint-Maurice attire chaque année un public plus nombreux et qui vient de toujours plus loin.

C'est que la Chantée, ça n'est pas un concert comme les autres : le public y chante lui aussi les airs populaires de Noël, avec l'Ensemble Vocal de Saint-Maurice et les chanoines. Entre deux, des textes racontent le mystère de Noël et le chœur chante quelques motets de Noël composés au fil des siècles.

Le 24 décembre à 15 heures ? Un horaire impossible, ont pensé beaucoup de sceptiques. Eh bien, non ! Le public se compte par centaines, petits et grands, tous réunis par le chant et dans l'émerveillement de la fête de Noël. Un moment privilégié qui est à la fois une coupure et une relaxation dans le rythme effréné des fêtes de fin d'année, et un avant-goût de la fête de la Nativité avec ses cierges et ses chants.

Venez donc chanter Noël avec les chanoines et l'Ensemble Vocal de Saint-Maurice !

EN BREF

AVENUE D'AGAUNE

Le réaménagement de l'Avenue d'Againe étant en grande partie réalisé, la circulation se fera à nouveau dans les deux sens dès le 20 décembre. Toutefois, pour terminer les travaux, la circulation se fera à nouveau dans un seul sens (Massongex – Martigny) dès la reprise 2014 et ce durant quelques mois encore... patience et prudence !

HORAIRE DES FÊTES À L'ADMINISTRATION

Les bureaux de l'administration seront ouverts durant les vacances de Noël. **Ils seront toutefois fermés les 24, 25 et 31 décembre ainsi que le 1er janvier.**

RAMASSAGE DES SAPINS DE NOËL

Le ramassage des sapins de Noël aura lieu le **lundi 6 janvier 2014.**

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison du nombre important d'informations contenues dans ce numéro 40 d'Againe infos, les extraits des décisions municipales pour la période de septembre à novembre 2013 seront publiés dans la prochaine édition.

MODIFICATION PARTIELLE DU PLAN DE ZONES

LE QUARTIER ST-LAURENT, UN POTENTIEL DE 300 HABITANTS



Damien Revaz
Président de la Municipalité

Le 6 novembre dernier, le Conseil général a accepté la modification partielle du plan de zones pour le quartier Saint-Laurent.

Le projet sera ainsi prochainement transmis au Conseil d'Etat en vue de son homologation.

Comme ailleurs en Suisse, le terrain se fait de plus en plus rare à Saint-Maurice, ce qui rend d'autant plus nécessaire une organisation judicieuse et économe du territoire. Cette situation est encore accentuée par l'augmentation continue de la population durant la dernière décennie (la population agaunoise a crû de 18% entre 2000 et 2012). Ainsi, alors que les terrains propres à l'habitat collectif sont rares, la demande de logements va croissant.

Destiné à l'habitat collectif

Après l'ouverture de plusieurs secteurs consacrés à la villa individuelle (les Emonets, la Borette, les Iles Sud), il était temps de favoriser l'habitat collectif, mieux à même de préserver le sol disponible et permettant d'offrir un type de logement recherché par une grande partie de la population. C'est ce qui a poussé le Conseil municipal à entamer des démarches en vue d'un changement de zone du quartier Saint-Laurent.

Actuellement classé principalement en zone d'intérêt général (et pour une petite partie en zone d'habitation collective), ce quartier jouit d'une situation privilégiée, à proximité immédiate du centre, des écoles et de la gare.

Un changement harmonieux et judicieux

Afin de garantir une utilisation judicieuse du sol, une harmonie des constructions et une organisation idéale des circulations, il a été décidé d'assortir le changement de zone d'une obligation d'établir un plan de quartier. Ce dernier sera mis à l'enquête publique après l'homologation du changement de zone par le Conseil d'Etat.

Le projet prévoit une hauteur de bâtiment qui ira diminuant du Sud au Nord de telle sorte que les nouveaux bâtiments s'adaptent à la fois à l'environnement bâti existant des quartiers voisins et à la topographie du terrain. Alors que les plus grands immeubles pourront compter 4 étages et un attique, les plus petits n'en auront que deux (plus un attique).

A terme, ce quartier de 23'000 m² pourrait ainsi accueillir environ 300 habitants.

ETAT ACTUEL



ETAT PROPOSE



- Périmètre de la modification partielle du PAZ
- Zone d'habitation collective R3
- Zone d'habitation collective R3 à plan de quartier obligatoire
- Zone d'habitation forte densité R4
- Zone d'intérêt général public A / B
- Zone d'intérêt semi-public A



BÂTIMENTS GRAND-RUE 59-63

LE CHOIX DU PROJET



Raphaël Crittin
Conseiller municipal

Communément appelée « Bâtiment Duc », cette bâtisse sise entre les numéros 59 à 63 de la Grand-Rue, aura été courtisée par différents promoteurs avant d'être acquise par la Municipalité de Saint-Maurice.

Le bâtiment

Les trois corps de bâtiment font partie du bâti historique de la Grand-Rue déjà attesté par le plan du bourg dressé en 1778. La date de 1690, inscrite sur le linteau de la porte donnant sur la Rue des Petites Fontaines, indique que le bâtiment a été érigé trois ans avant le grand incendie du 23 février 1693, lors duquel la ville et l'Abbaye ont été fortement endommagés. Selon les analyses effectuées, le bâtiment semble avoir été seulement réparé et non reconstruit après cet incendie.

Aujourd'hui à l'abandon, ce bâtiment fait l'objet d'une fiche dans l'analyse communale du domaine bâti de la Grand-Rue. Au sujet de la valeur architecturale de l'immeuble, cette fiche précise que le bâtiment participe à l'alignement de la Grand-Rue et que sa façade caractéristique doit être conservée. Précisons encore que la Grand-Rue est mentionnée à l'inventaire ISOS de la Confédération comme devant être sauvegardée.

Le processus

En juin 2010, le Conseil général accepte un crédit de CHF 320'000 pour acquérir les trois parcelles sur lesquelles sont érigés les trois corps de bâtiment. Dès lors, la Commune fait établir un relevé du bâti. En 2011, la section patrimoine du SBMA mandate un bureau spécialisé pour procéder à une analyse archéologique des bâtiments. Cette étude permet de préciser la chronologie constructive et de déterminer une échelle des valeurs encore présentes. Toujours en 2011, la Commune mandate un ingénieur civil pour analyser la statique du bâtiment.

L'année 2013 voit le lancement d'un appel d'offres et, sur proposition du jury, l'adjudication des mandats d'architecte au bureau GayMenzel Sàrl et d'ingénieur au bureau Lattion Bruchez ingénieurs Sàrl. Après la phase d'étude de projet menée par les mandataires, le Conseil municipal élaborera un message à l'attention du Conseil général pour solliciter l'autorisation d'engager la dépense, laquelle devrait s'élever à environ 3,3 millions de francs.

Les raisons de l'intervention communale

Les contraintes patrimoniales et le coût élevé des travaux de transformation découragent les investisseurs privés, peu enclins à s'engager dans des travaux de ce genre. Sans l'intervention des pouvoirs publics, le risque était grand de se retrouver soit dans le cas d'un maintien du bâtiment dans un état d'abandon, soit dans celui d'une réparation peu respectueuse de sa valeur architecturale et de son importance patrimoniale. Le Conseil municipal ne pouvait accepter ni l'une, ni l'autre de ces issues. A cela s'ajoute le fait qu'une attention particulière doit être portée par les pouvoirs publics sur l'animation de la vieille ville et sur le maintien des petits commerces dans la Grand-Rue.

L'intervention communale poursuit donc un triple objectif : sauvegarder le riche patrimoine agaunois, améliorer l'image et la convivialité de la vieille ville et dynamiser les activités déployées dans la Grand-Rue.



Pour atteindre ce dernier objectif, une attention particulière est portée à l'occupation des surfaces sises au rez-de-chaussée.

Des discussions sont en cours avec la FOVAHM qui a l'intention d'y ouvrir une galerie d'art au rez et un atelier au 1er étage. Ces affectations avaient du reste été précisées dans le cahier des charges du concours d'architecture.

L'essentiel du projet retenu

(Selon les notes du bureau d'architecture)

L'image du projet nous donne une vision spatiale des modifications apportées au bâtiment. Les deux pièces d'origine (un séjour boisé sur la rue et une cuisine avec âtre) forment les premières maisons qui s'agrandissent par l'ajout d'une pièce à l'arrière. Par addition, les anciens murs de façades deviennent des murs intérieurs. L'extension des maisons se fait également de manière latérale, par liaison des maisons entre elles. Les passages, ouvertures actuellement transformées en armoires murales, témoignent de cette utilisation.

La richesse du projet est obtenue en organisant d'une manière libre les modules de pièces pour, soit retrouver le volume d'origine ou imaginer une évolution possible du système spatial.

Les pièces verticales permettent de lier les ateliers de l'étage à la galerie du rez-de-chaussée en offrant une interaction didactique entre la production et l'œuvre exposée alors que la pièce extérieure du deuxième étage offre un espace de qualité. Cette cour devient un élément central pour l'organisation des appartements.

Le caractère propre de chaque pièce est obtenu par ses ouvertures sur l'intérieur : la cour ou sur l'extérieur : la rue. Une différenciation est recherchée entre lumière du Nord pour les ateliers, lumière zénithale ou obscurité pour la galerie, lumière du Sud pour les appartements. La matérialité différenciée des pièces nouvelles et des pièces d'époque, avec leur héritage historique, augmentera cette richesse.

L'organisation du bâtiment

Si le rez-de-chaussée sera dévolu à la galerie d'art, le premier étage verra la construction des ateliers en lien avec la galerie. Pour le deuxième étage et les combles, le bâtiment offrira la possibilité d'y installer trois à quatre appartements.

La cour privée de distribution des appartements se situe au deuxième étage. Les pièces d'origine sont maintenues afin d'offrir une flexibilité dans l'usage. La cour permet une orientation Sud des appartements situés dans le bâtiment 63/65.

En conclusion le projet cherche, en organisant à nouveau les pièces, à poursuivre l'évolution de la transformation du bâti. Ce dénominateur commun permet la cohabitation de l'ancien et du nouveau. Mieux, il cherche à former un tout cohérent, riche de différentes couches historiques. Une cohérence existe entre espace d'époque et façade d'époque et entre nouvelle partie et façade contemporaine.



ORCHESTRE DU COLLÈGE ET DES JEUNESSES MUSICALES DE SAINT-MAURICE (OS-m)

UN CONCERT À NE PAS MANQUER

A l'occasion de son concert de Noël qui aura lieu au Théâtre du Martolet, le samedi 7 décembre à 20h30, l'OS-m vous présentera une jeune artiste dont la notoriété musicale est en constante progression.

Il s'agit d'une pianiste valaisanne de 17 ans : Fanny Monnet de Vollèges, premier prix avec mention à la finale du Concours suisse pour la jeunesse en mai 2013 et actuellement étudiante à la HEM.

L'orchestre l'accompagnera dans le concerto « soirée » de Nino Rota avant de vous entraîner dans la « Grande symphonie en ut » de Franz Schubert.

Nino Rota (Milan 1911- Rome 1879) Concerto-soirée pour piano et orchestre (1962)

Après les musiques de La Strada et du Parrain, l'OS-m retrouve pour la troisième fois un compositeur qu'il affectionne particulièrement, Nino Rota, dans un genre bien différent : la musique pure. Mais musique de film ou musique pure, on y entend toujours cette tendre ironie qui fait le charme du collaborateur de Fellini, fervent défenseur du style néo-classique. Œuvre tantôt légère, tantôt grave et mélancolique, elle n'est pas sans rappeler Maurice Ravel dans son approche racée un peu sèche du rêve et la nostalgie.

Franz Schubert (Vienne 1797-Vienne 1828), Symphonie no 9 en do majeur dite « La grande » D944

Œuvre ambitieuse où Schubert démontre brillamment la possibilité d'unifier la symphonie sans recourir aux thèmes récurrents comme pour la V^e de Beethoven mais en procédant par allusions rythmiques, ces fameux rythmes pointés qui traversent toute la pièce et lui insufflent son irrésistible allant.

Il amplifie la forme sonate en soulignant les articulations, mettant celles-ci en évidence par la répétition des séquences avant d'aller plus loin, multiplie les contrastes dynamiques extrêmes ainsi que les progressions harmoniques modulantes, opposant l'une à l'autre, les masses orchestrales équilibrées.

Il en résulte une symphonie étonnamment optimiste et pleine de confiance dans les forces créatrices.



CONCERT DE NOËL

Samedi 7 décembre 2013 - 20h30

Théâtre du Martolet

Réservations : 024 485 40 40 ou www.martolet.ch

Photos : Alexandre Schafer



L'Orchestre du Collège et des Jeunesses Musicales de St-Maurice

L'Orchestre de Saint-Maurice (OS-m) s'inscrit dans le cadre de la vie culturelle du Chablais. Fondé en 1827 au Collège de l'Abbaye, il est resté un orchestre d'amateurs, dont la vocation a toujours été d'initier les jeunes musiciens de la région à la pratique de la musique classique. Mais il donne aussi la possibilité aux adultes qui le souhaitent, anciens élèves du Collège ou simplement mélomanes, de jouer de leur instrument au sein d'une formation structurée qui organise régulièrement des concerts à Saint-Maurice, mais aussi hors canton et jusqu'à l'étranger.

L'orchestre a véritablement connu l'essor qui le caractérise aujourd'hui en 1944, avec l'arrivée du chanoine Marius Pasquier. Ce dernier a progressivement conduit les musiciens de l'OS-m à jouer un répertoire sans cesse plus étoffé, mais en conservant cependant une formation de type classique. Le répertoire, d'abord baroque et classique, s'est étendu aux œuvres romantiques et contemporaines, intégrant de plus en plus les sections des bois, des

cuvres et de la percussion. Les deux successeurs du Chne Pasquier, Jan Dobrzalewski en 1991 et Ernst Schelle depuis 2003, en ont fait un orchestre à même de jouer des œuvres plus importantes et prestigieuses, répondant aux attentes du public. Au gré des concerts de Noël et du printemps, l'Orchestre aborde un répertoire très varié, conciliant les œuvres les plus connues avec bien des découvertes d'aujourd'hui. Concertos et symphonies du grand répertoire romantique (Chopin, Beethoven Dvorak, Tchaikovsky, Chostakovitch, Mendelssohn, Rachmaninoff...), musique religieuse (Requiem de Mozart et de Brahms, Missa di Gloria de Puccini, Stabat Mater de Dvorak...) et opéra (La Flûte enchantée...) côtoient musique de cinéma (La Strada, Le Parrain, D' Jivago) ou musique de genre (Tangos symphoniques de Piazzolla, Porgy and Bess de Gershwin...).

L'OS-m est ainsi devenu dans le Chablais le seul grand orchestre qui peut offrir à la population de la région l'occasion d'apprécier le répertoire symphonique. Il le fait avec enthousiasme, et sa participation régulière aux saisons artistiques du Théâtre de Martolet est sans doute un gage de qualité.



Fanny Monnet

Fanny Monnet est entrée au conservatoire de la section de Bagnes à l'âge de 7 ans alors qu'elle jouait du piano depuis toute petite. Elle a étudié en autres avec Lionel Monnet. Elle reçoit le 3^e prix du concours Bach en 2009 puis un prix spécial des Concerts J.S. Bach de Lutry lors de la finale. En 2010, elle obtient un 2^e prix lors du concours suisse régional en musique de chambre, duo violon et piano.

Cette année-là, elle suit également des Master Class avec Michiko Tsuda, pianiste japonaise internationale à Porrentruy et avec Kirill Gerstein, pianiste Russe à Verbier. En décembre, Fanny joue un récital à l'église de Verbier.

En 2011, elle gagne le 1^{er} prix Bach de sa catégorie d'âge, tous instruments confondus, au Conservatoire Cantonal de Sion, puis le « Grand Prix Bach » lors de la finale, tous instruments et tous âges confondus. Elle participe au concours suisse de la jeunesse « Entrada » à Neuchâtel et remporte le 1^{er} prix, ce qui lui permettra d'accéder à la grande finale à Bâle, où elle obtient un 2^e prix.

En juin 2012, elle reçoit son certificat de fin d'études du Conservatoire cantonal de Sion avec mention excellent et félicitations du jury. En 2013, elle gagne trois premiers prix avec félicitations du jury, dont celui de la finale du concours de la jeunesse à Berne. Actuellement, elle suit des Master Class avec le pianiste international argentin, Nelson Goerner, et est en classe préprofessionnelle du Conservatoire de Genève avec Serguei Milstein.

LES RENDEZ-VOUS DE L'AVEINT

Jeudi 5 décembre de 14h à 18h

Grand-Rue 25
Graine de Lutin
Vin chaud offert

Vendredi 6 décembre, 16h-20h et

Samedi 7 décembre, 11h-20h
Buvette du Centre Sportif
Comptoir du vin

Vendredi 6 et samedi 7 décembre, dès 14h
Peter's Pub

Mini marché de Noël, vin chaud, St-Nicolas

Vendredi 6 décembre de 17h à 19h

Fleur d'Argile, Av. des Terreaux
Vin chaud offert

Vendredi 6 décembre à 18h

Route de Plambuit 15,
Lavey-Village
Fenêtre de l'Avent avec la Présence des
paroisses catholique et protestante
Méditation de l'Avent

Dimanche 8 décembre à 19h

Salle de la Corniche - Mex
Fenêtre de l'Avent avec les paroisses
catholique et protestante
Méditation de l'Avent

Lundi 9 décembre dès 16h30

Place St-Maurice Val-de-Marne
Fenêtre de l'Avent,
Paroisses catholique et protestante
Méditation de l'Avent

Vendredi 13 décembre, 18h

Rue Centrale 28, Lavey-Village
Fenêtre de l'Avent
Paroisses catholique et protestante
Méditation de l'Avent

Samedi 14 décembre de 10h à 13h

Boulangerie Rouge, rue du Simplon 20
Vin chaud-apéritif offert par
Dominique et M.-Laurence Rouge

Samedi 14 décembre de 9h à 12h

Magasin du Monde
Vin chaud offert

Samedi 14 décembre de 15h à 17h30

Boulangerie Michellod
Vin chaud offert

Samedi 14 décembre dès 17h30

Café l'Armailli - Mex
Vin chaud et mignardises offerts

Lundi 16 décembre dès 18h

Les Vignes du Bois-Noir Epinassey
Fenêtre de l'Avent
Paroisses catholique et protestante
Méditation de l'Avent

Mercredi 18 décembre de 16h à 18h

Triage forestier, Bois-Noir
Vente de sapin

Jeudi 19 décembre de 16h à 18h

Ludothèque
Vin chaud offert par Agauludo

Jeudi 19 décembre de 17h à 19h

Quartier St-Augustin A l'angle du kiosque
Vin chaud offert par la Médiathèque, la
librairie St-Augustin, la BCV, le CMS, le
Kiosque le petit Tonkin, la Main
Gourmande et la Dent-du-Midi

Jeudi 19 décembre, de 18h à 21h
Stand tir de Vérolliez

A Epinassey avec le Père Noël, son âne et
le sympathique...Père fouettard
Apéro, vin chaud, boissons et petits
sachets de Noël pour les enfants. Délices
salés et sucrés à partager bienvenus.

Vendredi 20 décembre, 18h

Rue Prés-Râpèts 8, Lavey-Village
Fenêtre de l'Avent
Paroisses catholique et protestante
Méditation de l'Avent

Samedi 21 décembre de 10h30 à 12h30

Bar resto la Coccinelle
Vin chaud et soupe à l'oignon offerts par
Jean-Pierre et Précieuse Galliez

Samedi 21 décembre, dès 19h00

Mex - Au four banal, avec l'Association
du Four Al'pain
Vin chaud et soupe

Dimanche 22 décembre,

Départ de Lavey à 17h00,
Couvert des Amoureux
Noël des familles
Animation organisée par les Paroisses
catholique et protestante

VENTE DES SAPINS DE NOËL VENDREDI 13 DÉCEMBRE 2013 dès 16h30

PLACE ST-MAURICE VAL-DE-MARNE - SAINT-MAURICE

VIN CHAUD offert par la Banque Raiffeisen et le CRI - Imprimerie St-Augustin

SOUPE « CASABAUD » sous la louche du triage de la Cime de l'Est

ANIMATION avec les élèves de l'Agaunoise et l'orchestre Jazz « Swing Maniac »

PRÉSENCE DU PÈRE NOËL avec une surprise pour chaque enfant

Organisation :



NOBLE BOURGEOISE
DE SAINT-MAURICE



Triage forestier
CIME DE L'EST

avec :



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-MAURICE

Une vente de sapins aura
également lieu au
**Centre du triage
forestier**
MERCREDI 18 DÉCEMBRE
de 16h00 à 18h00